

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

250
DECRET D/2017/...../PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2017/033/AN
DU 04 JUILLET 2017

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

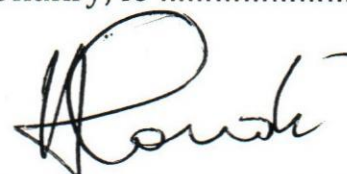
Vu la Constitution ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2017/033/AN du 04 juillet 2017, portant modification de certaines dispositions de la Loi L/2015/019/AN du 13 août 2015 et portant création, organisation et fonctionnement du Tribunal de Commerce de Conakry.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 18 SEP. 2017



Prof. ALPHA CONDE